



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 juillet 2014

SESSION ORDINAIRE

MAIRIE DE PARADOU
13520

PRESENTS : Madame Pascale LICARI, Maire

Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint, Madame Mélanie NOSSEN, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Madame Aurélie DUMAS, Monsieur Pierre DUGUA, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Joël CANTELE, Monsieur Henri GRAUGNARD, Monsieur René DANSE.

PROCURATIONS : Monsieur Christian PULH à Monsieur Henri GRAUGNARD

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Nomination du Secrétaire de séance :

Madame Brigitte VINCENTELLI à l'unanimité

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 JUIN 2014

A l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2014

A l'unanimité

LES DÉCISIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES :

I – Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal les décisions prises suivantes :

Décision 001/2014 : confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier depuis la route de St Roch, jusqu'au parvis de l'école, au Bureau d'Etudes BATTIER

Décision 002/2014 : Adhésion au CAUE pour la commune du PARADOU afin de se faire assister dans sa volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Décision 003/2014 : réaliser un audit, conseil et assistance en vue de la passation des marchés d'assurance : dommages aux biens et risques annexes – responsabilité civile et risques annexes – protection juridique – flotte automobile et risques annexes – risques statutaires.

Décision 004/2014 : renégocier un emprunt d'un montant de 380 000 € souscrit avec la Caisse d'Épargne, en 2012, pour une durée qui passe de 5 à 20 années sur le capital restant dû (ce prêt a financé l'achat du terrain et du bâtiment de l'ancienne Treille).

Décision 005/2014 : confier une mission de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour l'élaboration d'un dossier de Permis de Construire précaire nécessaire à l'installation d'une salle de classe à l'aide d'un bâtiment modulaire.

Décision 006/2014 : installer une classe supplémentaire pour la rentrée scolaire prochaine, au moyen d'une location d'un module préfabriqué.

II – Madame le Maire reçoit autorisation pour le dépôt d'un permis de construire précaire nécessaire à l'installation d'une salle de classe à l'aide d'un bâtiment modulaire ;

Vote unanime

Intervention de M. DANSE il vote cette décision dans l'intérêt des enfants.

III – Le conseil municipal retire la délibération prise le 12 avril 2013 relative à la mise à disposition des courts de tennis à un particulier – l'animateur sportif pourra fonctionner avec l'association en place sur la commune du PARADOU, Monsieur VANCAYSEELE, adjoint aux sports est en charge du présent dossier

Vote unanime

IV – Transport scolaire année 2014-2015 : validation et signature par Madame le Maire de la convention présentée par le Conseil Général des Bouches du Rhône, modification apportée cette année « possibilité de s'inscrire en ligne pour les utilisateurs ». Une participation de la commune en faveur des étudiants, de 110 €, est votée, pour l'année scolaire 2014-2015.

Vote unanime

V - Renouvellement d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la proximité pour la réalisation d'un réseau d'Eaux Usées (chemin du Grava vers route des Tours) non validé sur exercice 2013 (cout 76 407 € pouvant être subventionné à 80%) reportée sur exercice 2014. Vote unanime par 18 voix (M. PULH ne prend pas part au vote)

VI - Application de la Taxe Forfaitaire sur les terrains devenus constructibles - article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 : taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles de par leur classement par le PLU en zone urbaine ou à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

(Vote : 16 voix pour – 1 contre et 2 abstentions)

(Intervention de M. GRAUGNARD : inégalité entre 2008 et aujourd'hui)

VII - Madame le Maire est autorisée à signer la convention entre le PNRA, la SAFER et la commune du Paradou, dans le cadre de l'animation foncière, convention permettant de mettre en œuvre des actions visant à aider les secteurs agricoles du territoire.

(Vote : 16 voix pour – 1 contre et 2 abstentions)

VIII – Madame le Maire est chargée de demander une subvention à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans le cadre d'une étude paysagère permettant l'intégration de Directive Paysagère Alpilles du PNRA dans le PLU

(Vote : 16 voix pour – 1 contre et 2 abstentions)

IX - Demande d'un diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône dans le cadre de la révision du PLU, étude subventionnée à 60% par le conseil Général et à 20% par la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

(Vote : 16 voix pour – 1 contre et 2 abstentions)

X - Application du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la Commune PARADOU

(Vote : 18 voix pour et 1 contre)

XI - Application d'un tarif sur l'occupation du domaine et des espaces publics (commerces ambulants – marché hebdomadaire - foire – utilisation de la salle polyvalente) mise en application immédiatement (Vote : 18 voix pour et 1 contre)

Intervention de M. DANSE : pourquoi ce projet de modification du PLU – ce travail se fait-il en réunion, ceci représente un coût, réponse

« M. PLUH fait partie de la commission PLU, il peut tout à fait tenir informés Ms DANSE et GRAUGNARD de l'avancement des travaux, les zones AU ne sont pas celles décrites dans le PADD, le nombre d'habitants de 1800 était inscrit au PADD pour 2020, nous avons cette population en 2014 ? »

XII - Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 :

Les écoliers se rendront en classe les :

- lundi – mardi - mercredi- jeudi et vendredi matin de 8h30 à 11h30
- lundi – mardi – jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 15h45

Ces horaires ont été proposés aux parents d'élèves en conseil d'école et ont été acceptés. Les activités périscolaires seront mises en place après les vacances de Toussaint, cependant des garderies fonctionneront de 15h45 jusqu'à 18h, dès la rentrée scolaire, les enfants pourront sortir à 15h45 ou 16h30 ou 17h ou 17h30 et enfin 18h ; (Vote : 18 voix pour et 1 abstention)

XIII – Validation du règlement de la cantine à la rentrée 2014/2015, les parents bénéficieront

- d'un jour de carence au lieu de deux en cas d'absence en cantine des enfants,
- ils pourront également inscrire les enfants occasionnellement à jour-1 au lieu de 2
- le prix du ticket occasionnel baisse à 4,50 € au lieu de 5 €
- une commission « menus » sera créée dès la rentrée des classes composée de parents, d'élus, de personnel et du prestataire de service Provence-Plats. les enfants seront également écoutés (vote unanime)

Affaires diverses :

Mme le MAIRE informe :

De la réalisation des Travaux sur la place de la mairie, qui deviendra piétonne, pose de mobilier urbain amovible, quelques bancs seront installés route de St Roch et sur la place du Calada.

Mme BLANCARD

La commission communication travaille à la confection d'un journal d'informations trimestriel, la commission extra-municipale souhaite ouvrir ce journal aux associations et aux Paradounais qui le souhaitent, le premier bulletin trimestriel sortira à la mi-juillet, il sera composé de 4 à 6 feuillets.

M. Jean-Paul CHAMPY

Inauguration Festival a-part, en jumelage avec la Commune de MAUSSANE, exposition de drapeaux d'artistes sur la façade la mairie et route de St Roch, invitation est lancée à tous les élus, pour lundi 7/07 à 18h30 sur la place de la Mairie, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition.

Le 26/07 est prévu le « Jazz sous les platanes »

M. William CAYZAC :

Annonce que pour le 14 juillet il est prévu un apéritif sur la place (avec quelques décorations)

Mme le MAIRE informe des délégations qu'elle a consenties à :

- Jean-Marie THOUVENOT : délégation d'Officier de l'Etat civil et délégation à la protection des personnes et des biens.
- Joël CANTELE délégué à la collecte des déchets : nous subissons les dépôts sauvages de communes voisines qui n'ont plus de conteneurs collectifs pour accueillir les déchets, de la sorte des contrevenants les déposent régulièrement sur notre commune, M. CANTELE précise qu'il s'occupera de ces problèmes récurrents de dépôts sauvages avec les services techniques.

Séance levée à 18h45

Mme la secrétaire de séance,
Brigitte VINCENTELLI.

